

AIDE AU REPEUPLEMENT DE CHEPTEL APICOLE

- ✚ **Objet** : Aide à l'achat d'essaims, de paquets d'abeille, de reines.
- ✚ **Bénéficiaires** : Apiculteur ayant un numéro NAPI et affilié à la MSA.
- ✚ **Conditions d'éligibilité** : Apiculteur installé sur le territoire de Val de Garonne Agglomération.

Le bénéficiaire pourra demander cette aide une fois par an.

- ✚ **Modalités d'attribution** : Sont éligibles les achats d'essaims, de paquets d'abeilles ou de reines Origine France ou Union européenne.
L'aide de Val de Garonne Agglomération est égale à **50 %** du montant des dépenses éligibles dans la limite de **500 € HT**. La limite est de **600 € HT** si les essaims, paquets d'abeilles ou de reines sont certifiés AB.
Le montant de l'aide attribuée sera calculé sur les dépenses réelles.

Constitution du dossier :

- **Pour la demande :**
 - La demande écrite adressée au Président de Val de Garonne Agglomération
 - L'attestation d'affiliation à la MSA
 - L'attestation de numéro NAPI
 - Un récapitulatif des dépenses prévisionnelles
- **Pour le paiement :**
 - Copie des factures acquittées